

MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE

Etablissement :
DSDEN de la Marne

Implantation du poste :
**Déplacements sur le secteur d'intervention
(à partir de la résidence administrative)**

Code établissement :

Logement : non

Libellé du poste à publier ⁽¹⁾:

- Au sein de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves
- **MEDECIN SCOLAIRE**

Contexte :

A la rentrée 2021, les secteurs d'intervention des différents médecins scolaires seront rééquilibrés pour faire en sorte de mieux couvrir l'ensemble du département et permettre la prise en charge des élèves par un médecin scolaire.

Pour mémoire, le département de la Marne compte 104 700 élèves (54000 élèves dans le 1^{er} degré et 50700 élèves dans le 2nd degré).

Missions principales :

Les missions principales du médecin scolaire, assisté d'un secrétaire de centre médico-scolaire, a en charge le suivi des enfants scolarisés dans les établissements scolaires de son secteur.

Les missions du médecin scolaire sont réparties en 2 blocs :

I- Activité clinique :

- 1- Etablir les examens médicaux :
 - Bilan de la sixième année.
 - Visite médicale préalable à l'affectation de l'élève mineur aux travaux réglementés.
 - Visite médicale à la demande de l'équipe éducative, des parents ou de l'élève ;
- 2- Etablir le diagnostic médical des difficultés susceptibles d'entraver la scolarité des élèves ;
- 3- Contribuer à la scolarisation et à l'orientation des élèves à besoins éducatifs particuliers grâce à l'adaptation de la scolarité aux besoins des élèves (aménagement concertés) ;
- 4- Assurer le suivi des élèves en difficultés scolaires ou comportementales secondaires à un trouble de la santé et les orienter, si nécessaire, vers les structures de soins appropriés ;
- 5- Assurer les liaisons avec les familles, les partenaires institutionnels et extra institutionnels et prescrire, le cas échéant, les consultations complémentaires (bilan orthophonique) et suivis personnalisés.

II- Conseils, Expertise et actions de formation :

- 1- Etablir les expertises médicales en matière de maladies transmissibles, maltraitances, événements dramatiques, orientation spécialisée, qualité de l'environnement et de santé publique ;
- 2- Assurer un conseil technique en matière de prévention individuelle et collective, dans l'élaboration des procédures destinées à faciliter la scolarisation des élèves :
 - auprès des familles, des élèves,

- et dans le respect du secret médical auprès des enseignants, des inspecteurs de l'Education Nationale et des chefs d'établissement ;
- 3- Contribuer à la construction du parcours éducatif de santé des élèves ;
- 4- Participer à la formation des professionnels de l'institution ;
- 5- Participer aux études épidémiologiques.

Origine de la vacance : mutation ou retraite.

Descriptif des activités faisant apparaître la spécificité du poste :

Dans un département en baisse démographique, le service de médecine scolaire occupe un positionnement stratégique et sensible auprès du Directeur académique.

Le service de médecine scolaire est composée de 13 postes de médecins scolaires et d'1 poste de médecin conseiller technique auprès du Directeur académique.

Les « savoirs »

- Connaissances de l'environnement institutionnel : système éducatif et système de santé ;
- Connaissances liées à l'environnement politique : orientations de santé ;
- Connaissances en santé publique ;
- Connaissances médicales spécifiques : développement de l'enfant et de l'adolescent, santé de l'enfant et de l'adolescent et liens entre santé et scolarité ;
- Connaissances en bureautique et informatique.

Les « savoir-faire »

- Savoir coordonner et évaluer les actions, les dispositifs et les réseaux d'acteurs ;
- Savoir gérer des situations à risque individuel ou collectif ;
- Savoir communiquer et s'exprimer en public ;
- Savoir conseiller et orienter en fonction des problématiques médicales présentées par les élèves ;
- Savoir recueillir des données et rédiger des articles.

Les « savoir-faire » comportementaux

- Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse ;
- Être réactif, disponible et à l'écoute ;
- Aptitude à travailler en équipe ;
- Sens de l'organisation et adaptabilité.

Formation assurée

Expérience professionnelle souhaitée :

Une expérience professionnelle dans le domaine de la médecine scolaire serait appréciée.

Personne à contacter :

Mme le Dr LAVAILL Valérie

Médecin conseiller technique départemental

Tel : 0326686121

medecin51@ac-reims.fr

Modalités de candidature :

Les candidats doivent faire acte de candidature par courriel (medecin51@ac-reims.fr), **d'ici le 1^{er} septembre 2021**, auprès du médecin conseiller technique de la DSDEN de la Marne.

Le dossier de candidature, adressé sous couvert hiérarchique, comprendra les éléments suivants :

- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation qui mentionnera les coordonnées complètes (adresse, téléphone portable, courriel);
- Les comptes rendus des deux derniers entretiens professionnels ;
- Toute pièce jugée utile pour valoriser le dossier.

Une copie du dossier de candidature sera simultanément adressée par courriel à ce.dpate3@ac-reims.fr.

L'objet du mail mentionnera « le numéro de l'annonce PEP - Médecin Scolaire ».